Cfdt:
CCRF & LABORATOIRES

ACTUALITES

2023 – n°18 22 décembre 2023

GROUPE DE TRAVAIL DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL DU SCL

RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2023

La **CFDT** était représentée par Ingrid **Taco** (L35), Jean-Michel **Combes** (L34).

Ce groupe de travail a été consacré aux sujets suivants :

- **Travaux sur l'organisation scientifique du service dans le cadre des chantiers relatifs à sa réorganisation**
- **Plan de qualification**
- **Point sur la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA) des ingénieurs et agents de catégories B et C**
- **Questions diverses**

Avant d'ouvrir la séance, la direction du SCL s´enquiert de l'existence de déclarations liminaires. Lecture est faite d'une déclaration liminaire intersyndicale.

Le chef du SCL prend acte de la déclaration et fait deux remarques :

- La réorganisation du SCL ne vise pas à baisser les effectifs ni à coûter moins cher mais elle permettra au SCL de remplir ses missions et ainsi faire face aux défis qui l'attendent.
- La fermeture de site : le chef du SCL estime qu'on ne peut pas continuer à travailler en étant organisé comme actuellement. Le SCL doit évoluer pour continuer à remplir ses missions.

Il ajoute qu'il ne faut pas rester dans l'attente et l'immobilisme et que la fermeture d'un laboratoire n'est pas une fin en soi.

Il rappelle également qu'il faut mettre fin à l'inquiétude des agents mais il reste encore beaucoup de travail à faire comme estimer la capacité de production du SCL et définir ce qu'il peut apporter aux trois Directions Générales. D'autres discussions auront lieu au sujet de la réorganisation et des modalités de mise en œuvre (moyens supplémentaires).

Il précise qu'il faut raisonner en mode « macro » afin de construire un réseau de laboratoires pour les années à venir.

La **CFDT** interpelle le chef du SCL sur les effectifs en demandant ce qu'il est possible de faire pour que le Secrétariat Général comprenne notre besoin d'effectifs supplémentaires. Pour rappel, le SCL perd 4 ETPT en 2024.

@cfdtccrfscl
@cfdtccrflaboratoires

51 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

Le chef du SCL est conscient de l'inquiétude des agents concernant les moyens qui sont contraints. Il estime que si le SCL dispose de moins de moyens, il répondra à moins de demandes pour limiter les contraintes.

Il rappelle que les effectifs, tout comme les crédits sont intégrés dans le programme 218 et que le Secrétariat Général agit à hauteur de ce qu'il peut faire. Selon lui, pour 2025, le SCL devra construire une présentation de besoins supplémentaires plus motivée.

Le chef du SCL ne garantit pas à ce jour l'obtention de crédits supplémentaires mais la direction s'engage à préparer et documenter les besoins nécessaires.

Pour la **CFDT**, la question des effectifs et des moyens alloués au SCL est primordiale et ne doit pas être reléguée à des décisions ultérieures. Il doit y avoir une réelle prise de conscience. Alors que le SCL est dans la tourmente est-ce vraiment opportun d'affirmer qu'il fera moins ? Le SCL et ses directions de rattachement doivent œuvrer ensemble pour obtenir les moyens nécessaires.

TRAVAUX SUR L'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DU SERVICE DANS LE CADRE DES CHANTIERS RELATIFS À SA RÉORGANISATION

▪ Evolution des offres DGDDI, DGCCRF et DGAI

Suite au séminaire organisé avec les responsables d'établissement accompagnés de spécialiste(s) sur le sujet, une restitution de l'évolution des offres DGDDI, DGCCRF et DGAI est présentée en séance sous forme de tableaux constitués, pour chaque direction, de 3 thèmes :

- Le besoin > offre (analyse/expertise, développement, appui-conseil)
- Nos atouts sur lesquels s'appuyer
- Les défis prioritaires à relever

Sont listées dans ces thèmes et pour chaque Direction Générale : des actions à créer/développer, à renforcer ou à préserver, des marges de progression, des compétences à renforcer ou des évolutions des méthodes de travail (cf. document).

Points évoqués en séance :

- **DGDDI :**

Le sujet PCF est discuté en séance car la douane ne dispose pas des mêmes modalités de travail que la DGCCRF (ex : programmation d'échantillon). Les délais de restitution des résultats (24h) et l'exigence de la proximité du laboratoire font que le SCL va devoir répondre sur sa capacité à travailler le week-end.

Le chef du SCL précise également qu'il faudra veiller à communiquer plus avec la DGDDI pour faire valoir ce que le SCL sait faire.

Concernant le classement tarifaire, la question se pose de savoir s'il s'agit d'une spécialité nécessitant une compétence spécifique, et s'il est nécessaire de garder ce domaine en proximité ou non.

@cfdtccrfscl
@cfdtccrflaboratoires
51 avenue Simon Bolivar 75019 Paris
cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

- **DGCCRF :**

Le chef du SCL évoque la création d'un domaine sur la transition écologique. Il précise qu'il faut construire une demande cohérente de moyens et que ce sujet doit être affiné.

La question de l'internalisation des analyses a été évoquée ainsi que la pertinence de développer une compétence pour le SCL (et pour quel volume de prélèvements) et de maintenir ou non de la sous-traitance.

Le chef du SCL reconnait qu'il y a une meilleure identification du SCL au niveau DGCCRF que DGDDI.

Il termine ce point en rappelant la capacité à maintenir la routine et le développement (taux de développement effectués en 2023 estimé à 60% (contre 30% en 2022)).

- **DGAl :**

Pour information, la convention avec la DGAl est signée pour une durée de 4 ans avec une révision au bout de 2 ans.

Le SCL fera les mêmes analyses que pour la DGCCRF mais la DGAl a une exigence de délai plus forte (12 -15 jours selon les instructions techniques). Le SCL devra donc relever le défi.

Le chef du SCL rappelle que le SCL dispose de 17 mandats LNR mais ne dispose d'aucun financement dédié contrairement à d'autres agences/administrations. Une investigation sera à faire sur le sujet.

Le chef du SCL précise que pour s'organiser et répondre aux besoins de nos DG, il faut revoir la structure actuelle du nombre de domaines. Selon lui, le SCL doit disposer d'une offre plus percutante et plus lisible. La proposition qui a donc découlée du séminaire des RE est l'hypothèse de **regroupement en 16 domaines**.

- **Hypothèse d'organisation du SCL en 16 domaines**

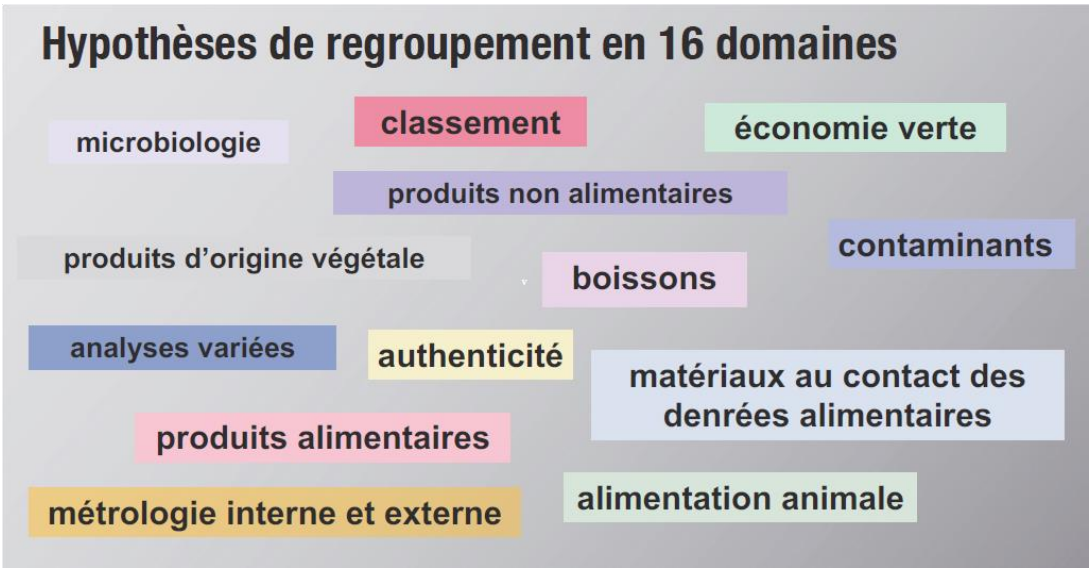

Les domaines ont été créés en fonction de la matrice ^{et} /$_{ou}$ de la nature des produits.

Chaque domaine représente une famille. Par exemple le domaine « produits alimentaires » pourrait regrouper : les produits sucrés, les corps gras, les produits laitiers, les produits carnés, TMI… .

La réflexion porte maintenant sur la cohérence des activités à mettre sous les étiquettes « domaines ».

La **CFDT** demande quelle économie est envisagée en passant de 28 domaines à 16 grandes entités et s'interroge sur la visibilité pour le demandeur.

Le chef du SCL répond qu'il s'agit d'un regroupement de domaines ayant des synergies. Il précise qu'il n'y aura pas de suppression d'activité et que toutes seront regroupées dans les items existants. Il confirme que les domaines n'ont pas vocation à être présents dans plusieurs laboratoires, par contre un laboratoire peut compter plusieurs domaines.

Certains laboratoires seront plus impactés que d'autres qui ont déjà une cohérence globale (ex : alimentation animale).

Le chef du SCL affirme qu'hypothétiquement, il conviendrait de positionner le domaine « produits prohibés (stupéfiants) » à Paris et le domaine « Tabac » à Marseille.

Le domaine « économie verte » est un nouveau domaine qui reste à construire.

Le chef du SCL termine ce point en précisant qu'il faut définir une logique de cohérence entre le domaine, la matrice et les méthodes (outils) mis en œuvre :

Il ne sera probablement pas possible d'avoir un schéma type qui répondra à toutes ces logiques mais envisager les plateaux techniques est peut-être une solution à condition d'avoir les mêmes appareils analytiques.

Ce sujet se doit d'être affiné, le chef du SCL assure qu'il y aura d'autres discussions à ce propos en 2024 avec les responsables d'établissement et les organisations syndicales.

▪ L'équipe type d'un laboratoire

L'hypothèse serait la création du poste « responsable PRODUCTION/PLATEAU TECHNIQUE ». Celui-ci serait à distinguer du responsable SCIENTIFIQUE.

Il gérerait le « plateau technique » et disposerait d'agents compétents sur un équipement qui pourraient faire les analyses de plusieurs domaines. Un pool d'agents effectueraient les préparations des échantillons et un autre les exploitations des résultats. Le schéma suivant est présenté :

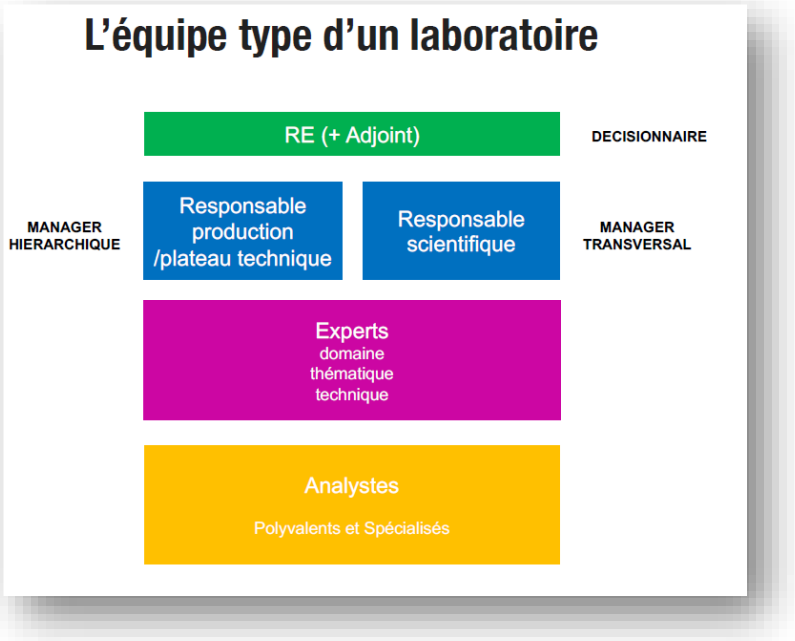

La **CFDT**, rappelle que la segmentation implique une perte de compétence des agents mais aussi des problèmes d'organisation en cas d'absence.

Le chef du SCL dit en être conscient et précise que la segmentation des postes peut conduire à la perte de motivation des agents et un intérêt moindre pour leur activité.

De même, pour certaines matrices, il sera difficile d'utiliser un plateau technique. Il est donc nécessaire d'en juger la cohérence et la pertinence. Sinon, il faudra repenser le projet.

Il termine ce point en précisant qu'il y aura une prochaine **consultation des responsables d'établissement en janvier 2024**. Puis cette hypothèse de réseau de laboratoires sera évoquée lors du **prochain comité stratégique organisé courant février 2024** avec le Secrétariat Général et les 3 Directions Générales (DGCCRF, DGDDI et DGAl). Les propositions ne sont donc pas encore arrêtées. Il y aura encore des réunions de travail avec les responsables d'établissement et les organisations syndicales.

PLAN DE QUALIFICATION

Le taux de promotion inter catégorielle (changement de catégorie) sur l'ensemble du ministère est augmenté de 10%.

En 2024, il y aurait 1 promotion supplémentaire pour les catégories B et C :

Le Secrétariat Général a émis un avis favorable, reste à voir avec le nombre de postes ouverts au concours d'Ingénieur de laboratoire mais cela pourrait donner pour 2024 :

- 5 promotions de B en A
- 2 promotions de C en B

La direction rappelle qu'il y a également eu, en cette fin d'année, un recrutement local de 11 Aides Techniques de Laboratoire.

Les avis d'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement d'Ingénieurs de laboratoire au titre de l'année 2024 sont en cours de publication au Journal officiel. Le nombre de postes n'est pas encore connu.

Pour le concours interne, l'inscription à la préparation devra être effectuée dans SILLAGE. (cf. Actu du SCL du 20 décembre).

POINT SUR LA MISE EN PLACE DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) DES INGÉNIEURS ET AGENTS DE CATÉGORIES B ET C

Cf. compte rendu du GT du CSAS du 27/09/2023 (actu n°10)

Pour rappel :

*La **CFDT**, accompagnée des autres organisations syndicales, a réaffirmé son opposition à une rémunération basée en partie sur le « mérite », rappelant le caractère très subjectif de cette notion. Partout où elle est mise en place, elle est source de crispation et crée un sentiment d'injustice. Le « mérite » se mesure difficilement et il ne suffit pas d'être méritant mais encore faut-il l'être davantage que les autres puisque cette part variable ne peut être accordée à tous ! Tous confirment que tous les agents doivent être valorisés au risque de mettre en péril le collectif*

de travail. La mise en place de ce complément, octroyé à certains seulement et avec des montants différents, risque de diviser et de peser sur la cohésion du service, dans un contexte déjà particulièrement compliqué au SCL.

La direction du SCL affirme que la répartition du CIA se fera en fonction des résultats de l'évaluation professionnelle des agents, charge aux responsables d'établissement de répartir l'enveloppe. Dans le cas où un agent ne la percevrait pas, il sera reçu par le responsable d'établissement ou son adjoint pour justification.

En réponse à une question de la **CFDT**, la responsable RH indique qu'il n'y aura pas de vote au CSA spécial du SCL pour le déploiement du CIA à tous les agents du SCL en 2024 mais une simple information.

Les organisations syndicales ont demandé la réalisation d'un bilan afin de connaitre le nombre d'agents bénéficiaires du CIA par catégorie (sur l'ensemble du SCL).

QUESTIONS DIVERSES

- ## Jeux olympiques de Paris

  Cf. Réunion FS - CSAS des 06 et 07 décembre 2023 (actu n° 17)

  Pour les agents travaillant dans des villes concernées par les Jeux olympiques et paralympiques, la quotité de temps de télétravail pourrait être augmentée à 5 jours (principalement pour l'unité de direction). Si besoin, les horaires de travail pourront également être décalés.

  Les Directions Générales (DGCCRF et DGAl) n'ont pas exprimé de besoins supplémentaires d'analyses en lien avec les jeux olympiques. La direction du SCL est dans l'attente du retour de la DGDDI. Il est plus probable qu'il y ait un accroissement d'activité en amont des jeux olympiques (jouets, contrefaçon…).

- ## Restauration au laboratoire de Lyon

  Cf. Réunion FS - CSAS des 06 et 07 décembre 2023 (actu n° 17)

- ## Responsable d'établissement au laboratoire de Lyon

  Cf. Réunion FS - CSAS des 06 et 07 décembre 2023 (actu n° 17)

- ## Compte CPF

  La **CFDT** a demandé qu'une communication (ex : ACTU sur Intralab) soit faite sur l'utilisation du compte CPF.

- ## Situation au laboratoire de la Réunion

  Un appel à candidature a été effectué suite au départ du responsable d'établissement du laboratoire de la Réunion. Dans l'attente, des mesures pour accompagner l'équipe ont été prises le temps de la nomination du nouveau responsable. Arrivant sur la période des fêtes

de fin d'années, la direction du SCL proposera une visioconférence en janvier 2024. Elle rappelle qu'une fois la nomination du responsable d'établissement faite, celui-ci devra se prononcer sur le besoin ou non d'un adjoint.

Dans l'attente, les agents maintiennent les analyses de stupéfiants. Les analyses de pesticides et des éléments de traces métalliques seront effectuées dans d'autres laboratoires du SCL. Les analyses restantes seront mises en attente.

Les Directions Générales seront prévenues que les échantillons ne pourront pas être pris en charge sur une durée déterminée.

Les analyses « Privées » seront faites ultérieurement à l'exception des analyses de rhum.

La direction du SCL se chargera des sujets ressources humaines et affaires financières.

- **Formation des auditeurs internes en 2024**

Pas d'information à cette date. Cela va dépendre des remontées des recueils de besoins en formation des laboratoires.

- **Formation des membres des représentants du personnel, membres des CSA et FS**

Les souhaits ont été recensés, la formation sera animée par Monsieur Cronopol et se déroulera sur Paris. Aucune date n'est proposée à ce jour.

Pour ceux qui le souhaitent, le choix d'une formation locale est possible.

Les représentants de la CFDT sont à votre disposition pour toute information complémentaire cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr

Ingrid Taco (L35) ***02 99 14 37 14***

Jean-Michel Combes (L34) ***04 67 04 62 68***